

<p>Rapport 1-3 Avis sur Décision modificative 2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances-Europe Rapporteure : Claude Darciaux</p>	<p>Séance plénière Mardi 14 novembre 2017</p>

La décision modificative de l'exercice 2017 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- les nouvelles ressources représentent un montant global de 3 M€.
- les dépenses (en crédits de paiement) diminuent de 18 M€ (soit + 5,7 M€ en investissement et - 23,7 M€ en fonctionnement).

L'équilibre de la décision modificative s'établit à - 18 M€.

La prévision budgétaire 2017 relative à l'emprunt est ramenée à 180,9 M€ (contre 201,9 M€ inscrit au budget supplémentaire).

En outre, il est proposé une hausse de 68,8 M€ des autorisations de programme (AP) et une hausse de 17,4 M€ des autorisations d'engagement (AE).

Le CESER note que cette décision modificative est d'un faible volume. Les ajustements budgétaires sont en effet relativement marginaux eu égard au niveau de dépenses de la collectivité.

Il note positivement les deux éléments suivants :

- **Les transports** font l'objet d'une attention particulière. En effet, de nouveaux crédits de paiement en investissement (6,1 M€) et la majeure partie des nouvelles autorisations de programme sont proposés pour le renouvellement du matériel TER (acquisition de huit nouvelles rames Regiolis). Cette proposition a vocation à améliorer la qualité de service et à encourager l'utilisation de ce mode de transport.

- **La dette** fait l'objet d'une inscription budgétaire de 22,8 M€, afin de rembourser par anticipation deux emprunts dont les marges actuelles sont trop élevées eu égard aux conditions de marché. Cette opération de « bonne gestion » devra permettre d'économiser des frais financiers et pourra contribuer à une diminution de l'encours de la dette, améliorant encore la situation financière de la collectivité.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.